

Rapport Annuel  
sur le Prix et la Qualité  
du Service Public  
d'assainissement Collectif



## Table des matières

A. Préambule .....	4
A.1. La compétence assainissement collectif .....	4
A.2. Territoires d'intervention .....	4
A.3. Modes d'exploitation du service .....	7
B. Points clé du service en 2022 .....	8
B.1. Faits marquants 2022 .....	8
B.2. Evolution réglementaire .....	8
B.3. Synthèse des indicateurs .....	9
C. Activité du service de l'assainissement collectif en 2022 .....	10
C.1. Organisation territoriale en matière d'assainissement collectif .....	10
C.2. Patrimoine géré par le service d'assainissement collectif .....	11
C.2.1. Stations d'épuration .....	11
C.2.2. Postes de refoulement.....	15
C.2.3. Réseaux de collecte EU.....	15
C.2.4. Connaissance patrimoniale (P202.2) .....	16
C.2.5. Autorisations spéciales de déversement (D202.0) .....	17
C.2.6. Connaissance des rejets (P255.3).....	17
C.3. Activité du service en 2022 .....	19
C.3.1. Chiffres clés .....	19
C.3.2. Nombre d'abonnés du service .....	19
C.3.3. Volumes assujettis à l'assainissement collectif .....	21
C.4. Conformité et performances du service d'assainissement collectif .....	22
C.4.1. Performance des stations d'épuration et du réseau de collecte.....	22
C.5. Etudes et travaux liés à L'assainissement Collectif .....	23
C.5.1. Etudes menées en 2022.....	23
C.5.2. Travaux réalisés en 2022 .....	24
D. Relation à l'utilisateur .....	25
E. Eléments budgétaires et financiers .....	26
E.1. Organisation comptable et budgétaire.....	26
E.2. Facturation du service .....	26
E.2.1. Tarifs.....	26
E.2.2. Suivi de la facturation .....	28
E.3. Synthèse des comptes administratifs 2022 .....	28
F. Perspectives pour 2023.....	30
G. ANNEXES .....	30
G.1. Caractéristiques du Réseau .....	31
G.2. Descriptions de l'indice de Connaissance patrimoniale (P202.2B).....	33

G.3. Descriptions de l'indice de Connaissance des rejets (P255.3)..... 35

## A. PREAMBULE

### A.1. LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à la loi Notre, la Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la compétence Eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle s'appuie pour cela sur une équipe constituée de plusieurs dizaines d'agents, des marchés de prestations de service, et des contrats de délégation de service public (DSP).

Depuis le 1er janvier 2022, la Direction de l'eau de GMVa est rattachée au Pôle Ingénierie et Transitions de la communauté d'agglomération, avec les Directions Environnement, Déchets, Mobilité et Patrimoine - Grands projets.

Conformément aux statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération modifiés par arrêté en date du 22 avril 2021, la Direction de l'eau regroupe les compétences suivantes :

Compétences dites obligatoires au titre du Code Général des collectivités territoriales :

- Eau ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

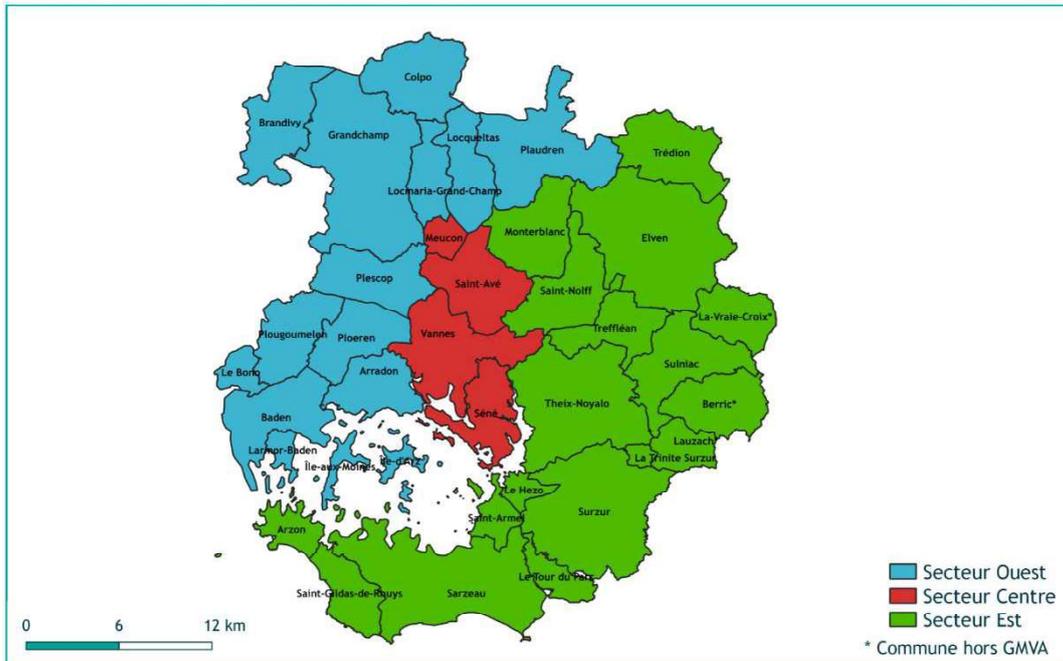
Compétence dite facultative au titre du Code Général des collectivités territoriales :

- La gestion des eaux de baignades, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés.

### A.2. TERRITOIRES D'INTERVENTION

En 2022, La Direction de l'eau est organisée, en trois secteurs d'interventions pour les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif des eaux usées et Assainissement Non Collectif.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération  
Organisation territoriale Direction de l'Eau - 2020



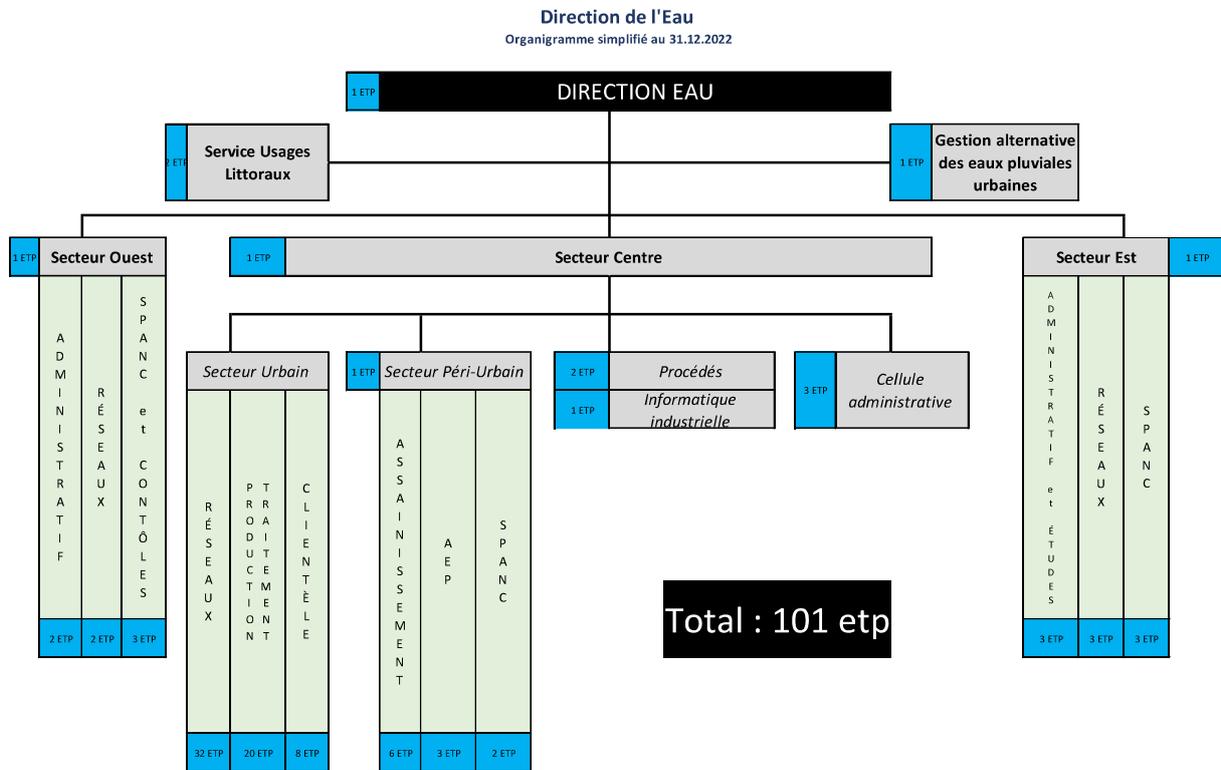
Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 24/02/2021

Figure 1 : Carte présentant les secteurs d'intervention du service de GMVA en 2020 et 2021

La compétence Assainissement Collectif (intégrant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées) est exercée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération par GMVA.

GMVA assure également, via une convention de délégation de compétence, la gestion du service d'assainissement collectif sur les communes de Lauzach, La Vraie Croix et Berric jusqu'au 31 décembre 2022. Le présent rapport inclut les données de ces trois communes pour l'ensemble de l'année 2022.

L'organigramme simplifié de la direction au 31.12.2022 est le suivant :

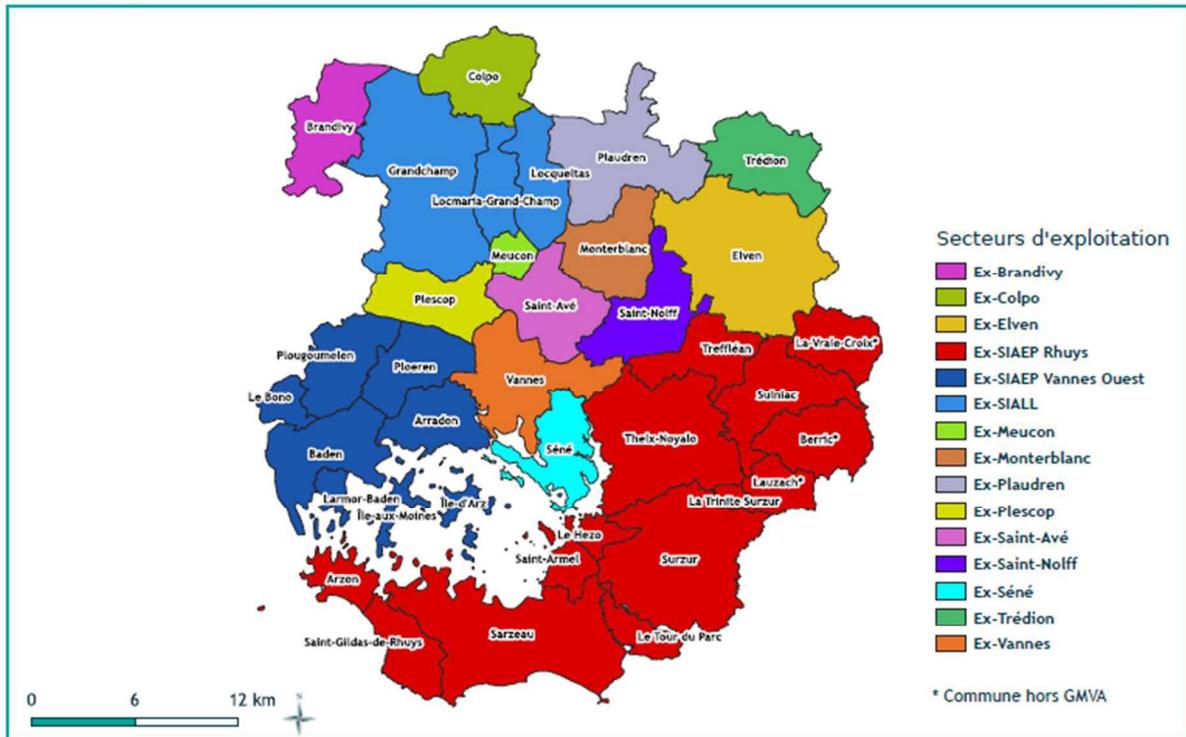


**POUR RAPPEL :**

Avant 2020, la compétence Assainissement Collectif était exercée par seize maîtres d'ouvrages.

Les modes d'exploitation et les contrats d'exploitation en vigueur en 2019 ont été maintenus en 2020, 2021 et 2022 sur chaque territoire de GMVA. Pour une meilleure lisibilité dans le suivi, les données du RPQS sont donc la compilation des données issues de chacun des « secteurs d'exploitation » représentés ci-dessous :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération  
Secteur d'exploitation 2021 - Assainissement collectif



Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 05/09/2022

A noter

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

- Le service d'assainissement collectif de la commune de Grand-Champ est intégré au contrat d'exploitation de l'ex-SIALL (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Locmaria-Grandchamp et Locqueltas),
- Le service d'assainissement collectif de la commune de Trédion a été intégré au 1/01/2021 au périmètre du contrat de l'ex-siaep de Rhuys

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

- Le service d'assainissement collectif de la commune de Plaudren est intégré au contrat d'exploitation de l'ex-SIALL (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Locmaria-Grandchamp et Locqueltas),

### A.3. MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE

La diversité des modes de gestion du service en vigueur en 2022 est issue de l'antériorité des maitrises d'ouvrages exposées au paragraphe précédent.

Les modes de gestion et les contrats d'exploitation en vigueur sont les suivants :

Périmètre géographique	Type de contrat	Entreprise	Durée initiale	Début	Fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ex-SIAEP Rhuys et Trédion	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2017	31/12/2022	DSP SAUR				Marché de prestation de service EU - Secteur est SAUR - 5 ans				
Elven	DSP	SAUR	10 ans	01/01/2012	31/12/2021 prolongé au 31/12/2022	DSP SAUR			DSP SAUR					
Monterblanc	DSP	SAUR	12 ans	01/01/2012	31/12/2023	DSP SAUR				MPS EU - Secteur est				
Ex-SIAEP Vannes Ouest	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2019	31/12/2024	DSP SAUR								
Brandivy	Prestation de service (complète)	SAUR	3 ans + 3	01/01/2016	27/10/2024	MPS SAUR								
Colpo	DSP	SAUR	12 ans	01/01/2011	31/12/2022	DSP SAUR								
Ex-SIA Locmaria- Locqueltas et Grand-Champ et Plaudren	DSP	SAUR	12 ans	28/10/2012	27/10/2024	DSP SAUR								
Séné	Prestation de service (complète)	Véolia	6 ans + 1 an possible	01/01/2017	31/12/2022 prolongé au 31/12/2023	MPS Véolia				MPS Véolia				
Meucon	DSP	Véolia	12 ans	09/07/2013	08/07/2025	DSP Véolia								
Plescop	Régie													
Saint-Nolff														
Saint-Avé														
Vannes														

MPS : Marché de Prestation de Service

DSP : Délégation de Service Publique

## B. POINTS CLE DU SERVICE EN 2022

### B.1. FAITS MARQUANTS 2022

L'année 2022 restera marquée par un sécheresse d'ampleur nationale qui a fortement impacté les services d'eau potable mais qui a aussi eu une incidence sur l'assainissement concernant la problématique des eaux claires parasites. L'année a été marquée par de nombreux autres faits marquants :

#### Faits marquants dans la gouvernance

---

- Mars 2022 : Validation par le Bureau Communautaire d'une feuille de route pour le mandat
- Février 2022 : Premiers conseils d'exploitation de la Régie communautaire
- 1<sup>er</sup> sept 2022 : Fin de la délégation de compétence pour les 3 communes de Berric, Lauzach et La Vraie Croix qui ont rejoint le SIAEP de Questembert
- Harmonisation de nombreux documents cadres de la direction :
  - Décembre 2022 : Validation au Conseil Communautaire du règlement de service d'assainissement collectif unique à l'échelle de l'agglomération
  - Lancement du processus d'harmonisation des tarifs visant à obtenir un prix unique de l'assainissement collectif à horizon 2030 et à mettre en place une tarification progressive en fonction de la consommation
  - Validation des tarifs des autres prestations liées à la compétence assainissement collectif (branchement, contrôle de conformité...)

#### Faits marquants dans la gestion opérationnelle de la compétence :

---

- Préparation, lancement et attribution d'un marché de prestation de services l'assainissement collectif prenant la suite des DSP sur les communes du secteur Est du territoire
- 11 avril 2022 : Arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires autorisant les rejets des systèmes d'assainissement de Vannes (95 000 eqHab)
- Novembre 2022 : Mise en place, sur des zones tests, d'un système d'information en temps réel des ostréiculteurs en cas de dysfonctionnement des réseaux d'assainissement
- Décembre 2022 : Validation de l'obligation de contrôle d'assainissement avant mutation immobilière au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Décembre 2022 : Fermeture de zones ostréicoles suite à des contaminations au norovirus

### B.2. EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Sans objet pour 2022

### B.3. SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Les tableaux ci-dessous présentent les indicateurs descriptifs et de performance du service en 2022. Ces indicateurs sont développés dans le présent rapport.

Indicateurs descriptifs	Définition	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution 2022/2021
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers*	182 661	185 058	190 759	3%
D202.0 : Autorisation spéciale de déversement	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	18	17	17	0%
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	Quantité de boues évacuées des stations d'épuration de la Collectivité (tonnes de matières sèches)	2 632	3 414	3 425	0%
P201.1 : Taux de desserte	Taux d'abonnés desservies par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif	99,1	99,1	99,2	0%
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Indice de 0 à 120 attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C éléments constitutifs du réseau et des interventions sur le réseau (75 pts)	86	85	91	7%
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis	0,011	0,011	0,010	-3%
P252.2 : Nombre de points noirs	Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)	1,91	2,69	2,28	-15%
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	Sur une échelle de 0 à 120, niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et temps de pluie	80	81	84	4%
P258.1 : Taux de réclamation assainissement	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés	NR	NR	NR	NR
P256.2 : Durée d'extinction de la dette d'assainissement	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement	2,79	2,92	2,70	-8%
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayés sur le montant des factures émises par le service (mesure l'efficacité des mesures de recouvrement)	NR	NR	NR	NR

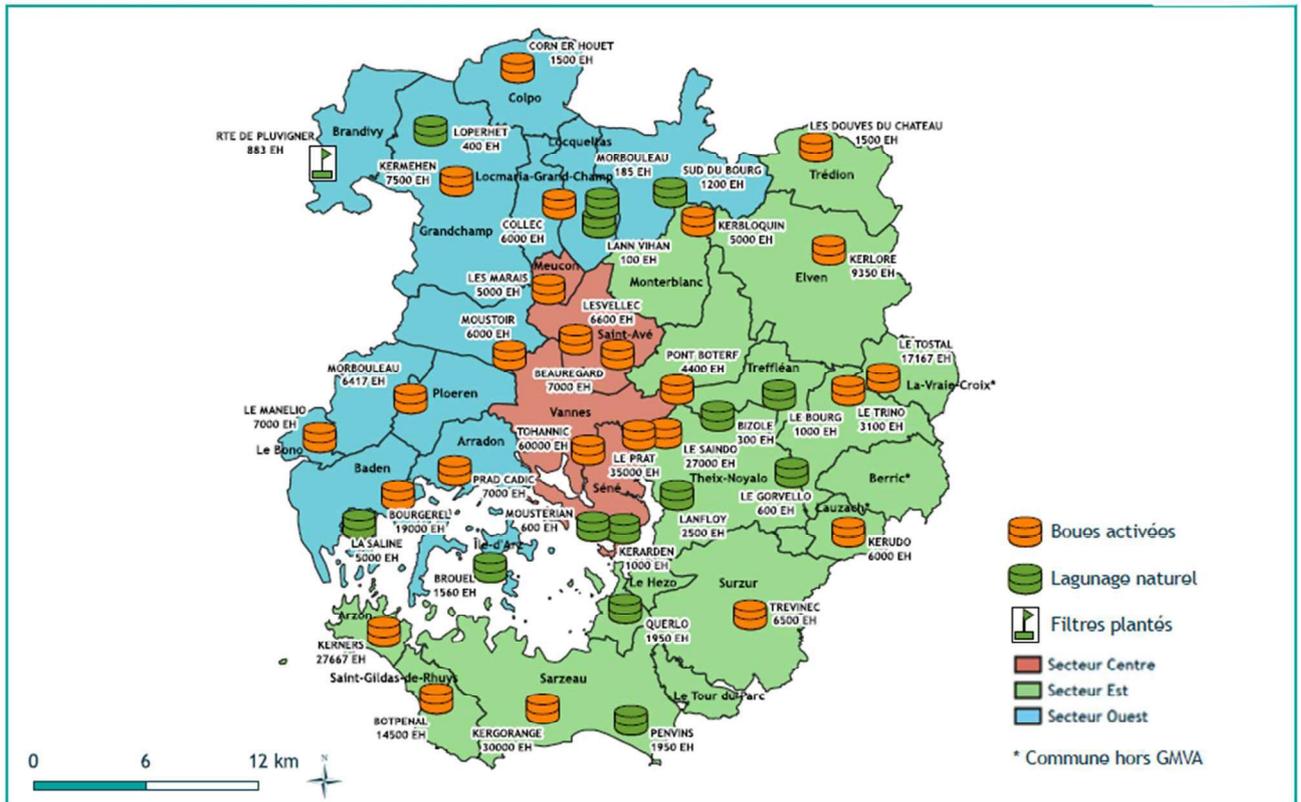
\*Le nombre de personnes desservies est estimé par fraction du nombre d'abonnés au service d'assainissement collectif ramené au nombre d'abonnés au service d'eau potable. Le nombre de personnes desservies par le service public d'eau potable étant considéré comme la population DGF.

## C. ACTIVITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2022

### C.1. ORGANISATION TERRITORIALE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les unités de traitement des eaux usées présentes sur le territoire de GMVA sont présentées sur la carte suivante :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération  
Capacité nominale des stations d'épurations en EH



Réalisation : DEA - GMVA, 22/08/2023

## C.2. PATRIMOINE GERE PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### C.2.1. Stations d'épuration

Le tableau ci-dessous présente les stations d'épuration du territoire :

Stations d'épuration					Capacité	
Secteur	Zone d'exploitation	Nom de la STEP (commune)	Type de traitement	Milieu récepteur	EH	Hyd. Nominal (m3/j)
Centre	Vannes	Tohannic (Vannes)	Boues activées	Cantizac - rivière de Séné	60 000	9 500
Centre	Vannes	Le Prat (Vannes)	Boues activées	Le Liziec	35 000	5 500
Centre	Séné	Kerarden (Séné)	Lagunage	Lieu dit Michotte	1 000	120
Centre	Séné	Moustérian (Séné)	Lagunage	Golfe du Morbihan	600	60
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	Kergorange (Sarzeau)	Bioréacteurs à membranes	Marais de Suscinio	30 000	3 700
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	Kerners (Arzon)	Boues activées	Océan Atlantique baie Croesty	27 667	4 625
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	Le Saindo (Theix-Noyal)	Boues activées + réacteur UV	Lagunes puis ruisseau de Bonervo	28 000	1 200
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	Botpenal (St-Gildas-de-Rhuy)	Bioréacteurs à membranes	Ruisseau de Kerpont botpenal	14 500	2 860
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	Le Trino (Sulniac)	Boues activées	Ru de Sulniac	3 100	600
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	Trevinec (Surzur)	Boues activées + UV	Ruisseau l'épinay (en zone d'ostréiculture)	6 500	1 970
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	Penvins (Sarzeau)	Lagunage	Ruisseau le Cour	1 950	400
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuy	Querlo (St-Armel)	Lagunage	Irrigation agricole	1 950	195

Stations d'épuration					Capacité	
Secteur	Zone d'exploitation	Nom de la STEP (commune)	Type de traitement	Milieu récepteur	EH	Hyd. Nominal (m <sup>3</sup> /j)
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Le Gorvello (Sulniac)	Lagunage	Milieu naturel	600	90
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Kerudo (Lauzach)	Bioréacteurs à membranes + réacteur UV	Ruisseau de Guernec	6 000	1 200
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Le Tostal (La Vraie Croix)	Boues activées	Ruisseau	17 167	800
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	Morbouveau (Ploeren)	Boues activées + bioréacteur à membrane	Pont Er Vouail => le Vincin	6 400	1 200
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	Prad Cadic (Arradon)	Boues activées	Golfe du Morbihan	7 000	1 200
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	Manelio (Le Bono)	Boues activées + UV	Ruisseau de Becquerel	7 000	1 400
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	Bourgerel (Baden)	Boues activées + UV	Port Blanc	19 000	3 000
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	Brouel (Ile d'Arz)	Lagunage	Golfe du Morbihan	1 560	300
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	La Saline (Larmor-Baden)	Lagunage	Golfe du Morbihan	5 000	750
Ouest	Ex Sia Locquetas Locmaria	Collec (Locmaria Grand Champ)	Boues activées	Le Loc'h	6 000	900
Ouest	Ex Sia Locquetas Locmaria	Lann Vihan (Locquetas)	Lagunage	Ruisseau du Moulin de Kerizac	100	15
Ouest	Ex Sia Locquetas Locmaria	Morbouveau (Locquetas)	Lagunage	Ruisseau du Moulin de Kerizac	250	37
Ouest	Plaudren	Sud du bourg (Plaudren)	Lagunage	Kergolher	1 200	107
Ouest	Colpo	Corn Er Houet (Colpo)	Boues activées	Ruisseau de Toulran	1 500	225
Ouest	Brandivy	Route de Pluvigner (Brandivy)	Filtres plantés de roseaux	Le Loc'h	880	132
Ouest	Grand-Champ	Loperhet (Grand-Champ)	Lagunage	Le Loc'h	400	60

Stations d'épuration					Capacité	
Secteur	Zone d'exploitation	Nom de la STEP (commune)	Type de traitement	Milieu récepteur	EH	Hyd. Nominal (m3/j)
Ouest	Grand-Champ	Kermehen (Grand-Champ)	Boues activées	Ruisseau de Bréguelo	7 500	830
Centre	Plescop	Moustoir (Plescop)	Boues activées	Le Moustoir	6 000	1 300
Centre	Saint-Avé	Lesvellec (St-Avé)	Boues activées	Ruisseau Le Bilaire	6 600	1 000
Centre	Saint-Avé	Beauregard (St-Avé)	Boues activées	Le liquanten	7 000	870
Centre	Meucon	Les Marais (Meucon)	Boues activées	Les Marais	5 000	750
Est	Elven	Kerlore (Elven)	Boues activées	Milieu naturel Ker Bilaire => Arz => Oust > Vilaine	9 350	1 125
Est	Monterblanc	Kerbloquin (Monterblanc)	Boues activées	Ruisseau du Faouëdic	5 000	500
Est	Saint-Nolff	Pont Boterf (St-Nolff)	Boues activées	Ruisseau de Talhouet	4 400	690
Est	Trédion	Les Doves du château (Trédion)	Boues activées	Ruisseau du château de Trédion	1 500	299

Stations d'épuration					Capacité	
Secteur	Zone d'exploitation	Nom de la STEP (commune)	Type de traitement	Milieu récepteur	EH	Hyd. Nominal (m3/j)
Ouest	Grand-Champ	Kermehen (Grand-Champ)	Boues activées	Ruisseau de Bréguelo	7 500	830
Centre	Plescop	Moustoir (Plescop)	Boues activées	Le Moustoir	6 000	1 300
Centre	Saint-Avé	Lesvellec (St-Avé)	Boues activées	Ruisseau Le Bilaire	6 600	1 000
Centre	Saint-Avé	Beauregard (St-Avé)	Boues activées	Le lihuanten	7 000	870
Centre	Meucon	Les Marais (Meucon)	Boues activées	Les Marais	5 000	750
Est	Elven	Kerlore (Elven)	Boues activées	Milieu naturel Ker Bilaire => Arz => Oust > Vilaine	9 350	1 125
Est	Monterblanc	Kerbloquin (Monterblanc)	Boues activées	Ruisseau du Faouëdic	5 000	500
Est	Saint-Nolff	Pont Boterf (St-Nolff)	Boues activées	Ruisseau de Talhouet	4 400	690
Est	Trédion	Les Douves du château (Trédion)	Boues activées	Ruisseau du château de Trédion	1 500	299

La station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de Bizole sur la commune de Treffléan a été déconnectée du réseau en janvier 2022. Les effluents sont dirigés vers la station du Saindo.

Au 31/12/2022, Golfe du Morbihan -Vannes agglomération dispose de 38 unités de traitement dont 12 lagunes et 1 filtre planté de roseaux. La capacité de traitement totale est de 342 674 Eq Habitant, et de 49 915 m3/jour

### C.2.2. Postes de refoulement

Le tableau ci-dessous indique le nombre de postes de refoulement par secteur de collecte :

Postes de refoulement				
Secteur	Zone d'exploitation	Nb de poste de refoulement		
		2020	2021	2022
Centre	Vannes	14	14	14
Centre	Séné	32	32	32
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	208	212	214
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	105	106	106
Ouest	Ex Sia Locqueltas Locmaria et GrandChamp et Plaudren	23	22	24
Ouest	Colpo	4	4	5
Ouest	Brandivy	1	1	1
Vannes	Plescop	3	3	3
Centre	Saint-Avé	22	21	21
Centre	Meucon	3	4	4
Est	Elven	4	6	6
Est	Monterblanc	7	7	7
Est	Saint-Nolff	5	5	5
Est	Trédion	2	2	2
<b>Total</b>		<b>433</b>	<b>439</b>	<b>444</b>

Au 31/12/2022, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération dispose de 444 postes de refoulement.

### C.2.3. Réseaux de collecte EU

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de réseaux gravitaires et refoulement sur le territoire de GMVA, au 31/12/2022 :

	Linéaire 2022 (kml)	Données 2021
Réseau gravitaire	1 328	1 266 657
Réseau de refoulement	295	291 507
<b>Total réseau</b>	<b>1 623</b>	<b>1 558 164</b>

Ces informations sont extraites du système d'information géographique de GMVA.

### C.2.4. Connaissance patrimoniale (P202.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- Et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

La règle de calcul de l'indicateur est décrite en annexe du présent rapport.

Le détail par secteur de l'indice P202.2 est présenté ci-dessous :

P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte					
Secteur	Zone d'exploitation	2020	2021	2022	2022 / 2021
Centre	Vannes	96	96	96	0
Centre	Séné	108	108	108	0
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	95	95	95	0
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	106	105	105	0
Ouest	Ex Sia Locqueltas Locmaria	74	75	75	0
Ouest	Colpo	85	85	85	0
Ouest	Brandivy	0	0	0	0
Centre	Plescop	102	102	102	0
Centre	Saint-Avé	80	80	80	0
Centre	Meucon	52	30	87	57
Est	Elven	85	85	85	0
Est	Monterblanc	75	75	75	0
Est	Saint-Nolff	91	91	91	0
Est	Trédion	75	75	95	20
<b>ENSEMBLE PONDERE</b>		<b>94,3</b>	<b>94,6</b>	<b>95,5</b>	<b>0,9</b>

En moyenne pondérée par la longueur de réseaux, l'indice de connaissance patrimoniale à l'échelle de GMVA est de 95,5 sur un total de 120 points possible. La pondération tient compte du linéaire de réseau de collecte eaux usées (hors branchements) de chaque service.

### C.2.5. Autorisations spéciales de déversement (D202.0)

18 établissements bénéficient d'une autorisation spéciale de déversement dans le réseau de collecte des eaux usées de GMVA en 2022.

Autorisation spéciale de déversement (D 202.0)				
Secteur	Zone d'exploitation	2020	2021	2022
Centre	Vannes	6	6	6
Centre	Séné	0	0	0
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	4	4	4
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	0	0	0
Ouest	Ex Sia Locqueltas Locmaria	0	0	0
Ouest	Plaudren	0	0	0
Ouest	Colpo	0	0	0
Ouest	Brandivy	0	0	0
Centre	Plescop	0	0	0
Centre	Saint-Avé	4	4	4
Centre	Meucon	0	0	0
Est	Elven	2	1	2
Est	Monterblanc	0	0	0
Est	Saint-Nolff	1	1	1
Est	Trédion	1	1	1
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>17</b>	<b>18</b>

### C.2.6. Connaissance des rejets (P255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

La règle de calcul de l'indicateur est décrite en annexe du présent rapport.

Le détail par secteur de l'indice P255.3 est présenté ci-dessous :

On remarque à ce jour une grande disparité dans la connaissance de cet indice. Un travail d'harmonisation des considérations prises en compte devra être effectué.

P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel					
Secteur	Zone d'exploitation	2020	2021	2022	2022/2021
Centre	Vannes	100	100	100	0
Centre	Séné	40	40	40	0
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	70	70	80	10
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	70	70	80	10
Ouest	Ex Sia Locqueltas Locmaria	40	60	60	0
Ouest	Colpo	60	60	60	0
Ouest	Brandivy	0	0	0	0
Vannes	Plescop	40	40	40	0
Centre	Saint-Avé	90	90	90	0
Centre	Meucon	60	60	60	0
Est	Elven	30	30	30	0
Est	Monterblanc	50	50	50	0
Est	Saint-Nolff	90	90	90	0
Est	Trédion	70	70	80	10
<b>ENSEMBLE PONDERE</b>		<b>56</b>	<b>57,3</b>	<b>59,3</b>	<b>2,0</b>

### C.3. ACTIVITE DU SERVICE EN 2022

#### C.3.1. Chiffres clés

Le tableau suivant présente les chiffres-clés de l'année 2022 :

Chiffres clés	2020	2021	2022	2022 / 2021
Nombre d'abonnés	104 774	107 026	109 213	2,04%
Volumes assujettis à l'assainissement (m <sup>3</sup> )	7 700 481	7 855 205	7 995 750	1,79%
Habitants desservis (D.201)	182 661	185 058	190 759	3,08%
Linéaire de réseau de collecte (ml)	1 579 542	1 558 164	1 622 999	4,16%

#### C.3.2. Nombre d'abonnés du service

Le nombre d'abonnés desservis par un système de collecte des eaux usées (D201.0) est détaillé ci-dessous :

Nombre d'abonnés					
Secteur	Commune	2020	2021	2022	2022 / 2021
Centre	Vannes	36 809	37 611	38 164	1,5%
Centre	Séné	5 618	5 778	5 890	1,9%
Est	Arzon	5 561	5 603	5 651	0,9%
	Saint-Gildas de Rhuys	3 647	3 704	3 863	4,3%
	Sarzeau	10 651	10 901	11 129	2,1%
	Saint-Armel	700	710	729	2,7%
	Le Tour du Parc	1 129	1 167	1 209	3,6%
	Le Hézo	535	545	550	0,9%
	Surzur	2 005	2 059	2 122	3,1%
	Theix-Noyalb	3 476	3 598	3 683	2,4%
	La Trinité Surzur	740	744	756	1,6%
	Treffléan	730	739	782	5,8%
	Sulniac	1 206	1 246	1 279	2,6%
	La Vraie Croix	407	414	430	3,9%
	Lauzach	450	477	498	4,4%
	Berric	609	618	629	1,8%
Ouest	Baden	2 389	2 455	2 575	4,9%
	Larmor-Baden	995	996	1 005	0,9%
	Le Bono	1 500	1 539	1 561	1,4%
	Plougoumelen	863	884	936	5,9%
	Pberen	2 854	2 935	2 970	1,2%
	Arradon	3 095	3 196	3 243	1,5%
	Ile-aux-Moines	743	748	763	2,0%
	Ile-d'Arz	559	566	574	1,4%
Ouest	Locmaria-Grand-Champ	494	532	543	2,1%
	Locquetas	649	666	675	1,4%
	Grand-Champ	1 479	1 541	1 546	0,3%
Ouest	Plaudren	414	420	429	2,1%
Ouest	Colpo	692	702	737	5,0%
Ouest	Brandivy	144	136	136	0,0%
Centre	Plescop	2 782	2 792	2 911	4,3%
Centre	Saint-Avé	5 335	5 399	5 496	1,8%
Centre	Meucon	1 003	993	1 019	2,6%
Est	Elven	2 133	2 180	2 255	3,4%
Est	Monterblanc	848	889	913	2,7%
Est	Saint-Nolff	1 198	1 202	1 213	0,9%
Est	Trédion	332	341	349	2,3%
<b>Total</b>		<b>104 774</b>	<b>107 026</b>	<b>109 213</b>	<b>2,0%</b>

### C.3.3. Volumes assujettis à l'assainissement collectif

Les volume assujettis à l'assainissement collectif sont les suivants :

Volumes assujettis					
Secteur	Secteur d'exploitation	2020	2021	2022	2022 / 2021
Centre	Vannes	2 634 430 m <sup>3</sup>	2 666 766 m <sup>3</sup>	2 754 669 m <sup>3</sup>	3,3%
Centre	Séné	380 573 m <sup>3</sup>	398 206 m <sup>3</sup>	408 190 m <sup>3</sup>	2,5%
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	2 197 462 m <sup>3</sup>	2 356 647 m <sup>3</sup>	2 388 184 m <sup>3</sup>	1,3%
Ouest	Ex Siaep Vannes Ouest	930 844 m <sup>3</sup>	910 386 m <sup>3</sup>	963 901 m <sup>3</sup>	5,9%
Ouest	EX SIA Locquetas Locmaria, Grandchamp et Plaudren	247 923 m <sup>3</sup>	242 909 m <sup>3</sup>	260 967 m <sup>3</sup>	7,4%
Ouest	Colpo	49 395 m <sup>3</sup>	52 934 m <sup>3</sup>	49 651 m <sup>3</sup>	-6,2%
Ouest	Brandivy	/	/	10 026 m <sup>3</sup>	/
Centre	Plescop	163 796 m <sup>3</sup>	190 868 m <sup>3</sup>	203 191 m <sup>3</sup>	6,5%
Centre	Saint-Avé	470 990 m <sup>3</sup>	415 027 m <sup>3</sup>	417 372 m <sup>3</sup>	0,6%
Centre	Meucon	72 947 m <sup>3</sup>	92 170 m <sup>3</sup>	78 520 m <sup>3</sup>	-14,8%
Est	Elven	218 868 m <sup>3</sup>	229 493 m <sup>3</sup>	229 725 m <sup>3</sup>	0,1%
Est	Monterblanc	67 738 m <sup>3</sup>	64 398 m <sup>3</sup>	77 983 m <sup>3</sup>	21,1%
Est	Saint-Nolff	105 848 m <sup>3</sup>	91 311 m <sup>3</sup>	93 478 m <sup>3</sup>	2,4%
Est	Trédion	25 125 m <sup>3</sup>	25 763 m <sup>3</sup>	25 712 m <sup>3</sup>	-0,2%
<b>Total</b>		<b>7 565 939 m<sup>3</sup></b>	<b>7 736 878 m<sup>3</sup></b>	<b>7 961 569 m<sup>3</sup></b>	<b>2,9%</b>

Le volume n'est pas connu à Brandivy car le service d'assainissement y était facturé forfaitairement jusqu'au 31/12/2021. A compter de 2022, ce forfait a disparu et une grille tarifaire « abonnement + volume » a été mise en place comme sur les autres communes de l'agglomération.

Les volumes assujettis de Plaudren sont désormais comptés avec la zone d'exploitation de l'ancien SIA Locquetas Locmaria et Grandchamp depuis le rattachement du contrat de Plaudren.

## C.4. CONFORMITE ET PERFORMANCES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### C.4.1. Performance des stations d'épuration et du réseau de collecte

Le tableau ci-dessous récapitule la conformité de l'ensemble des stations d'épuration de plus de 2000 EH du territoire. La conformité des stations d'épuration inférieures à 2000 EH est encore en validation au moment de la rédaction de ce document.

Nom de l'agglomération	Capacité nominale en EH	Conformité en équipement	Conformité des performances	Conformité de la collecte	
				Temps sec	Temps de pluie
Arradon Prat Cadic	7000	OUI	OUI	OUI	OUI
Arzon Rédo	27667	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Baden Bourgerel	19000	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Le Bono Manélio	7000	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Elven Kerloré	9350	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Grand-Champ Kermehen	7500	OUI	OUI	OUI	OUI
Larmor-Baden La Saline	5000	NON	NON	OUI	OUI
Lauzach Kerudo	6000	OUI	NON	OUI	OUI
Locmaria-Grand-Champ	6000	OUI	OUI	OUI	OUI
Meucon Les Marais	5000	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Monterblanc Kerbloquin	5000	OUI	NON	OUI	OUI
Plescop Le Moustoir	6000	OUI	NON	OUI	OUI
Ploeren Les Deux Moulins	5000	OUI	OUI	OUI	OUI
Saint-Avé Beauregard	7000	OUI	OUI	OUI	OUI
Saint-Avé Lesvellec	6600	OUI	OUI	OUI	OUI
Saint-Gildas-de-Rhuys Bot Pénal	14500	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Saint-Nolff Pont Boterff	4400	OUI	OUI	OUI	OUI
Sarzeau Kergorange	30000	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Sulniac Kermartin	3100	OUI	OUI	OUI	OUI
Surzur Trevinec	6500	OUI	NON	OUI	En cours de mise en conformité
Theix-Noyal Le Saindo	27000	NON	NON	OUI	OUI
Vannes Le Prat	35000	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité
Vannes Tohannic	60000	OUI	OUI	OUI	En cours de mise en conformité

Ci-dessous est présentée la synthèse des informations relatives à la conformité du traitement des eaux usées :

Performance épuratoire						
Secteur	N° de l'indicateur	Description	2020	2021	2022	2022 / 2021
Tous secteurs	P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes (%)	100%	100%	100%	0,0%
Tous secteurs	VP.210	Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	515	519	500	-3,7%
Tous secteurs	VP.211	Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	550	564	571	1,2%
Tous secteurs	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	93%	93%	88%	-6,1%

Ci-dessous est présentée la synthèse des informations relatives aux effluents des stations d'épurations :

Performance épuratoire					
Secteur	N° de l'indicateur	2020	2021	2022	2022 / 2021
Tous secteurs	VP.176 Charge entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	8693	9439	10014	6,10%
Tous secteurs	VP.208 Quantité totale de boues évacuées (tMS)	2568	3272	3252	-0,62%
Tous secteurs	VP.209 Quantité de boues admises par une filière conforme (tMS)	2568	3272	3252	-0,62%

## C.5. ETUDES ET TRAVAUX LIES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### C.5.1. Etudes menées en 2022

Les principales études menées en 2022 sont les suivantes :

- Diagnostic et schéma directeur du réseau d'assainissement de Le Tour du Parc et de Palud Bihan (Sarzeau) ;
- Diagnostic et schéma directeur du réseau d'assainissement de Saint-Armel ;
- Etude de développement de la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Saint-Armel.

Un schéma directeur d'assainissement des eaux usées a été attribué en 2022, celui-ci comprend les lots suivants :

- Lot 1 : Etude diagnostique, schéma directeur d'assainissement des eaux usées, autorisations de rejet, Bassins versants des communes de Vannes - Saint Avé et Plescop
- Lot 2 : Etude diagnostique, schéma directeur d'assainissement des eaux usées, Bassins versant des communes de Sarzeau et Surzur
- Lot 3 : Renouvellement des autorisations de rejet au milieu naturel des stations d'épuration des communes d'Arradon, Arzon et Le Bono
- Lot 4 : Renouvellement des autorisations de rejet au milieu naturel des stations d'épuration des communes de Brandivy, Locmaria-Grandchamp, Saint Nolff et Sulniac
- Lot 5 : Etude de faisabilité de mutualisation du traitement des sous-produits issus des différents sites épuratoires de la collectivité : boues, graisses, sables et matières de vidange
- Lot 6 : Procédures et outils d'aide à l'acquisition et au traitement dynamique des données du service d'assainissement collectif

### C.5.2. Travaux réalisés en 2022

---

Les travaux réalisés sur le périmètre du service d'assainissement collectif concernent :

- Le réseau gravitaire : 8 648,5 ml
- Le réseau de refoulement : 928,18 ml

Depuis sa création au 1er janvier 2020, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a réceptionné : 61 657,45 ml de réseaux neufs ou réhabilités, ce qui représente une intervention moyenne annuelle sur 1,27% de son réseau

## D. RELATION A L'USAGER

Les indicateurs suivants, suivis à l'échelle du territoire, sont utilisés pour restituer l'activité du service auprès des usagers :

Service à l'utilisateur						
Secteur	N° de l'indicateur	Description	2020	2021	2022	2022 / 2021
Tous secteurs	VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	2	2	2	0,00%
Tous secteurs	VP.046	Nombre de points noirs	30	42	37	-12,37%

L'indicateur VP.046 recense le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

## E. ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

### E.1. ORGANISATION COMPTABLE ET BUDGETAIRE

Conformément à la réglementation comptable, l'organisation comptable et budgétaire du service de l'assainissement collectif est à mettre en relation avec les modes de gestion du service existants sur le territoire.

Ainsi, il existe en 2022 deux modes de gestion sur le territoire :

- ✓ **La régie** est le mode de gestion existant sur le périmètre de la ville de Vannes, des communes de Séné, Brandivy, Plescop, Saint-Avé, Saint-Nolff, Trédion,
- ✓ **La Délégation de service public** est le mode de gestion existant sur le périmètre des Ex SIAEP de Vannes Ouest, Rhuys et du SIA de Locmaria-Locqueltas ainsi que sur les communes d'Elven, Monterblanc, Meucon, Colpo et Plaudren.

L'existence de deux modes de gestion du service différents (régie et DSP) a entraîné le maintien de deux budgets distincts sur le territoire de GMVA, chaque budget regroupant les activités relatives aux périmètres énoncés ci-dessus.

### E.2. FACTURATION DU SERVICE

#### E.2.1. Tarifs

---

Les tarifs de l'assainissement collectif comportent plusieurs composantes, en fonction de la zone d'exploitation étudiée :

- ✓ **La part Collectivité** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les investissements et le contrôle de l'exploitation du service ;  
Lorsque le service est exploité en régie, la part collectivité permet également de financer les dépenses d'exploitation du service ;
- ✓ **La part Délégataire** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les dépenses d'exploitation du service par l'exploitant privé ;  
Cette part relative à la tarification existe lorsque le service est exploité via un contrat de Délégation de service. Les recettes du service sont alors perçues directement par le Délégataire, qui reverse ensuite la part « Collectivité » à GMVA.
- ✓ **Des taxes :**  
La Redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne, s'élève à 0,16 €HT/m<sup>3</sup> au 1er janvier 2023 ;  
Taxe sur la Valeur Ajoutée (10%) : Pour chaque service concourant à la facture du service d'assainissement collectif, l'assujettissement à la TVA est :
  - Volontaire pour les services en gestion directe
  - Obligatoire pour les services en délégation de service public.

A noter : le service de l'assainissement collectif est facturé par le service de l'eau potable compétent sur le périmètre. La plupart du temps, une convention de gestion existe entre les deux services pour régler cette facturation.

Les tarifs du service d'assainissement collectif sont les suivants :

Zone d'exploitation	Commune	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2021	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2022	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2023	Evolution 2023/2022
Vannes	Vannes	1,40 €	1,61 €	1,81 €	12,29%
Séné	Séné	2,26 €	2,41 €	2,54 €	5,79%
Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Arzon	3,72 €	3,75 €	3,75 €	0,10%
	Saint-Gildas de Rhuys				
	Sarzeau				
	Saint-Armel				
	Le Tour du Parc				
	Le Hézo				
	Surzur				
	Theix-Noyal				
	La Trinité Surzur				
	Treffléan				
	Sulniac				
	La Vraie Croix				
	Lauzach				
Berric					
Elven	Elven	3,16 €	3,21 €	3,25 €	1,43%
Monterblanc	Monterblanc	2,95 €	2,99 €	3,05 €	2,06%
Saint-Nolff	Saint-Nolff	3,11 €	3,17 €	3,20 €	1,16%
Trédion	Trédion	3,25 €	3,31 €	3,35 €	1,22%
Ex Siaep Vannes Ouest	Baden	3,58 €	3,62 €	3,63 €	0,33%
	Larmor-Baden				
	Le Bono				
	Plougoumelen				
	Ploeren				
	Arradon				
	Ile-aux-Moines				
	Ile-d'Arz				
Ex Sia Locqueltas Locmaria	Locmaria-Grand-Champ	3,39 €	3,56 €	3,59 €	0,90%
	Locqueltas	2,41 €	2,49 €	2,59 €	4,05%
	Grand-Champ				
Plaudren	Plaudren	2,61 €	2,69 €	2,76 €	2,59%
Colpo	Colpo	3,40 €	3,38 €	3,39 €	0,16%
Brandivy	Brandivy	1,47 €	1,81 €	1,98 €	9,68%
Plescop	Plescop	2,15 €	2,26 €	2,40 €	6,08%
Saint-Avé	Saint-Avé	1,77 €	1,93 €	2,09 €	8,25%
Meucon	Meucon	2,93 €	2,79 €	2,85 €	2,27%

Le service de Brandivy était facturé en 2021 de façon forfaitaire : le prix du m<sup>3</sup> présenté ci-dessus correspond au forfait annuel (176 €) rapporté au volume théorique annuel de 120 m<sup>3</sup>.

## E.2.2. Suivi de la facturation

Comme en 2020 et 2021, faute de données transmises par le Trésor Public, il n'est pas possible de fournir les indicateurs suivants à l'échelle du territoire de l'agglomération :

P257.0 : Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayés sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement

P109.0 : Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité.

Ce chiffre serait, de plus, difficilement interprétable car le processus de paiement ne dispose que 2 ans d'arriérés. Toutefois, un travail de mise en commun des informations a débuté fin 2022 afin de pouvoir disposer des données à l'horizon 2025, soit avec un recul de 5 ans sur la compétence

## E.3. SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des comptes administratifs 2020, 2021 et 2022 (budget régie et budget DSP) :

Exercice	Extinction dette : BUDGET DSP								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	10 913 780,36 €	2 318 788,66 €	8 594 991,70 €	33 510 551,52 €	9 369 891,16 €	15 467 725,35 €	0,00 €	0,00 €	3,90
2021	11 387 836,89 €	1 666 399,92 €	9 721 436,97 €	30 938 747,56 €	10 696 161,69 €	9 869 908,92 €	0,00 €	0,00 €	3,18
2022	9 407 215,78 €	1 361 799,81 €	8 045 415,97 €	28 561 591,60 €	8 986 301,63 €	5 233 415,61 €	0,00 €	0,00 €	3,55

Exercice	Extinction dette : REGIE								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	9 277 073,13 €	5 133 210,30 €	4 143 862,83 €	2 004 399,62 €	5 289 234,62 €	7 944 253,38 €	0,00 €	0,00 €	0,48
2021	7 250 826,98 €	5 785 044,91 €	1 465 782,07 €	1 721 479,09 €	7 031 586,57 €	12 279 560,82 €	0,00 €	0,00 €	∞
2022	8 414 819,20 €	5 330 019,52 €	3 084 799,68 €	1 456 666,33 €	8 377 368,47 €	3 766 469,89 €	0,00 €	0,00 €	0,47

Exercice	Extinction dette (budgets régie et DSP)								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année {1} (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	20 190 853,49 €	7 451 998,96 €	12 738 854,53 €	35 514 951,14 €	14 659 125,78 €	23 411 978,73 €	0,00 €	0,00 €	2,79
2021	18 638 663,87 €	7 451 444,83 €	11 187 219,04 €	32 660 226,65 €	17 727 748,26 €	22 149 469,74 €	0,00 €	0,00 €	2,92
2022	17 822 034,98 €	6 691 819,33 €	11 130 215,65 €	30 018 257,93 €	17 363 670,10 €	8 999 885,50 €	0,00 €	0,00 €	2,70

### A noter :

- Certains montants publiés dans les RPQS 2020 et 2021 au titre de ces exercices ont été rectifiés dans les tableaux ci-dessus. Il a notamment été retiré des dépenses réelles de fonctionnement des provisions effectuées pour prendre en compte des amortissements non calculables du fait que les actifs financiers des collectivités maîtres d'ouvrages avant le transfert de compétences n'aient pas été intégrés en 2022 par le Centre des finances publiques.

- Les différences de montant de recette ou de dépenses réelles de fonctionnement d'un exercice à l'autre s'expliquent principalement par des rattachements comptables aux exercices. Ainsi, 1,580 M€ de recettes ont été intégrés au budget « régie » en 2022 alors qu'ils auraient dû faire l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2021.

- *Le montant de recettes réelles de fonctionnement du budget « régie » pour l'exercice 2020 intègre 2 493 620 € de reprise d'excédent de fonctionnement de la Ville de Vannes. Les excédents des autres structures n'ont pas encore été intégrés aux budgets de GMVa.*
- *Les montants financiers des travaux engagés fluctuent fortement d'un exercice à l'autre du fait de l'instabilité des modes de calculs.*

## F. PERSPECTIVES POUR 2023

L'année 2023 verra d'importantes modifications apparaitre dès le 1<sup>er</sup> janvier :

- ✓ Le nouveau règlement de service unifié à l'échelle du territoire sera appliqué
- ✓ Le secteur Est du territoire passera d'un mode de gestion majoritairement en DSP à une prestation de service pour l'assainissement collectif (ex SIAEP Rhuys, ex SIAEP Grand-Champ-SIAEP Elven - SIAEP St Avé-Meucon)
- ✓ Les communes de Berric, Lauzach et La Vraie Croix ne feront plus partie du périmètre d'intervention de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, la convention liant le SIAEP de Questembert à l'agglomération prenant fin au 31.12.2023

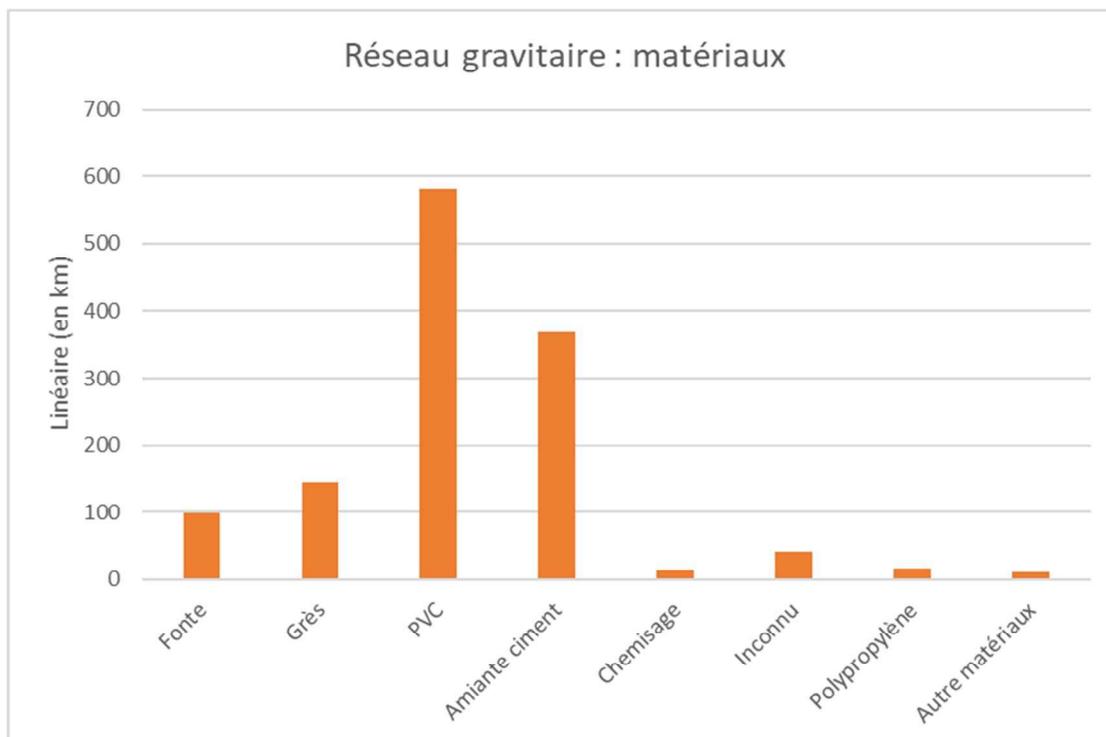
D'autre part, des dossiers importants vont se poursuivre sur l'année 2023 :

- ✓ Elaboration de prescriptions techniques unifiées pour les constructions neuves
- ✓ Uniformisation des conditions techniques avant rétrocession
- ✓ Avancement des schémas directeurs d'eaux usées
- ✓ Finalisation de l'autorisation de rejet pour la commune de St Avé...
- ✓ Travaux importants sur la step de Ploeren, de Tohannic...
- ✓ ...

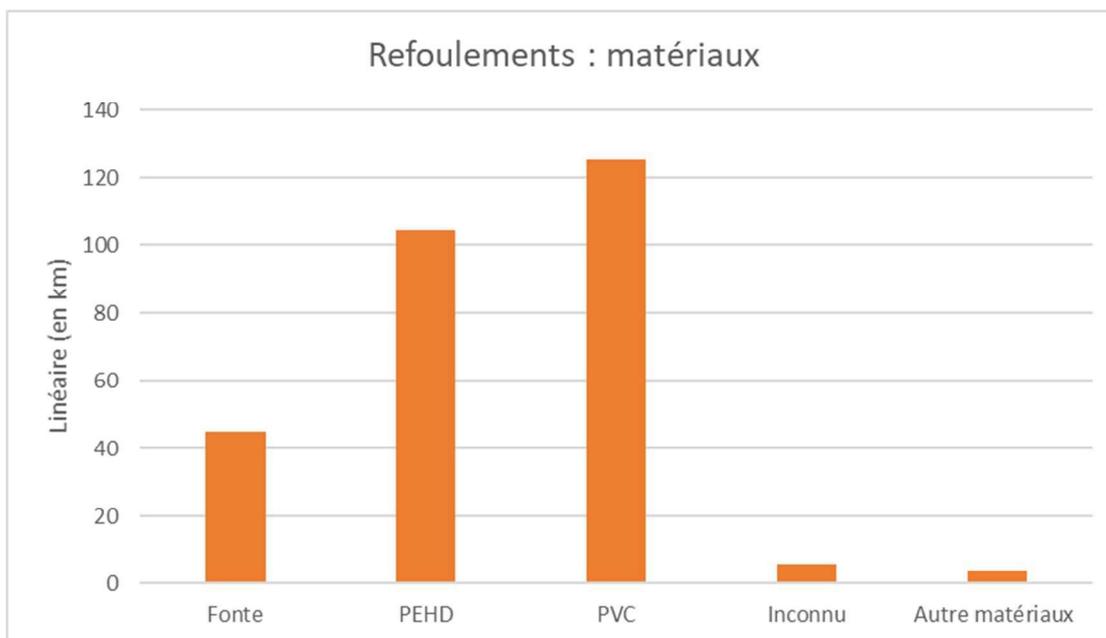
## G. ANNEXES

### G.1. CARACTERISTIQUES DU RESEAU

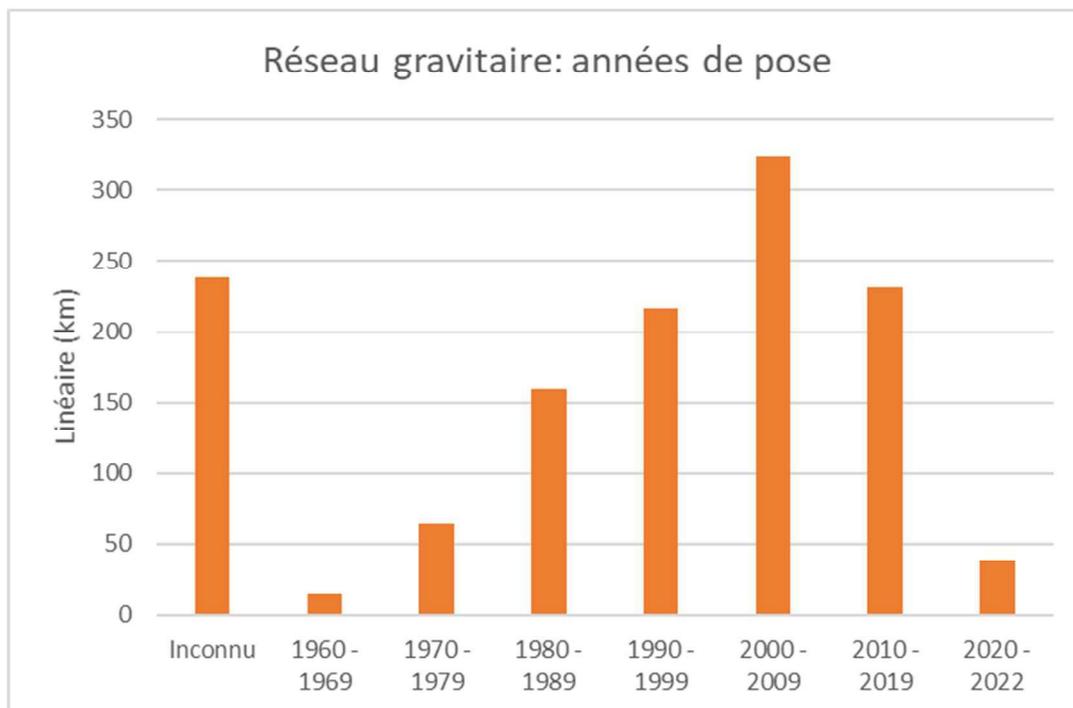
La figure suivante représente la répartition par classes de matériaux des 1 290 km de réseau gravitaire d'assainissement cartographiés au 31/12/2022.



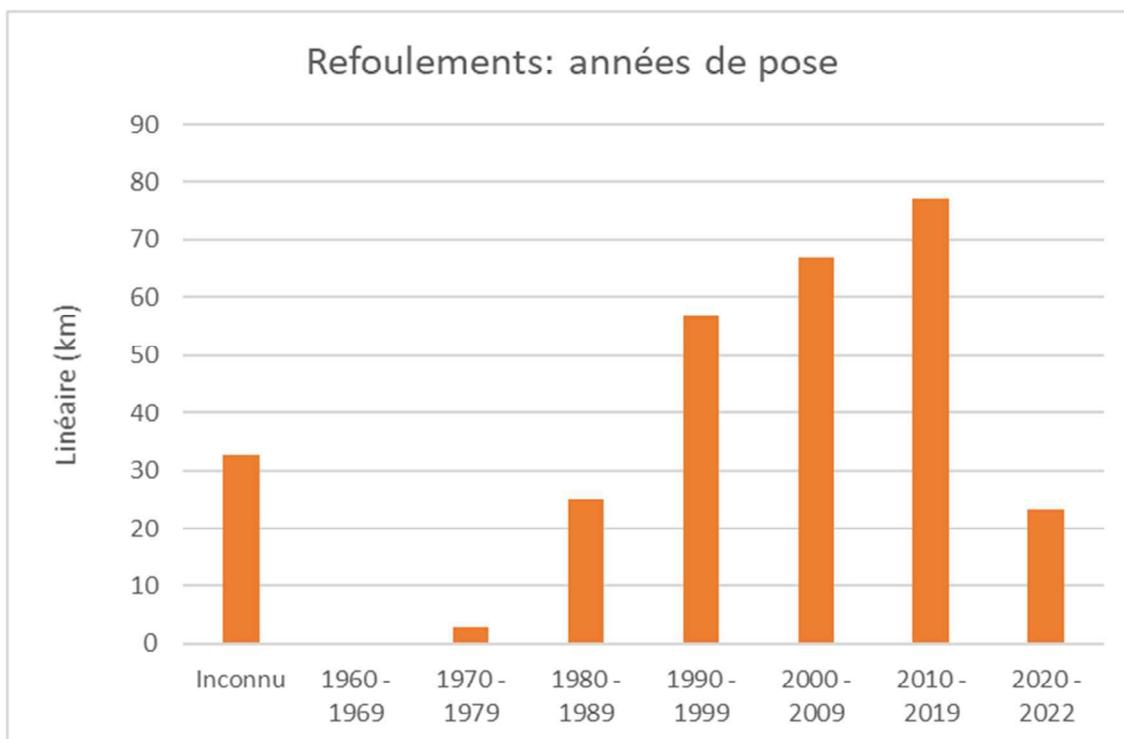
La figure suivante suivante représente la répartition par classes de matériaux des 284 km de canalisations de refoulement d'assainissement cartographiés au 31/12/2022.



L'histogramme suivant représente la répartition par année de pose des 1 290 km de canalisations gravitaires d'assainissement cartographiés au 31/12/2022.



L'histogramme suivant représente la répartition par classes de matériaux des 284 km de canalisations de refoulement cartographiés au 31/12/2022.



## G.2. DESCRIPTIONS DE L'INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIALE (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution. Il s'agit d'un indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées.

La règle permettant de calculer cet indice est la suivante :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

### Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- 10 points (VP.250) : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 5 points (VP.251) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée

### Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points (VP.252, VP.253 et VP.254) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
  - ✓ Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253)
  - ✓ La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)
- De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire

Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

Si la procédure de mise à jour du plan des réseaux n'est pas complétée de la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254), les points de la VP.252 et de la VP.253 ne sont pas comptabilisés.

- De 0 à 15 points (VP.255) - indépendante des VP.252, VP.253 et VP.254 :

L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 49,9% du linéaire des réseaux : 0 point

Dates ou périodes de pose connues pour  $\geq 50\%$  à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points (Cas 0)

Dates ou périodes de pose connues pour  $\geq 60\%$  à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points (Cas 1)

Dates ou périodes de pose connues pour  $\geq 70\%$  à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points (Cas 2)

Dates ou périodes de pose connues pour  $\geq 80\%$  à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points (Cas 3)

Dates ou périodes de pose connues pour  $\geq 90\%$  à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points (Cas 4)

Dates ou périodes de pose connues pour  $\geq 95\%$  du linéaire des réseaux : 15 points (Cas 5)

Aide : Les fiches simplifiées des variables disponibles sur le site [services.eafrance.fr](http://services.eafrance.fr) précisent les conditions d'obtention des points.

### Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- 10 points (VP.256) : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée
- De 1 à 5 points (VP.256) : Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux
- 10 points (VP.257) : Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)
- 10 points (VP.258) : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- 10 points (VP.259) : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)
- 10 points (VP.260) : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)
- 10 points (VP.261) : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite
- 10 points (VP.262) : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)

Nota : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.

### G.3. DESCRIPTIONS DE L'INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS (P255.3)

Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

La règle de calcul de l'indicateur P255.3 est la suivante :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

<b>A - Éléments communs à tous les types de réseaux</b>	Oui	Non
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	30	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015	10	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
<b>C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0